



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

**BILAN DES PRÉLÈVEMENTS À TIR
ANNÉE CYNÉGÉTIQUE DU 1^{ER} JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022**

*À L'ATTENTION DES PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUTORISATION
SUITE À UNE DEMANDE FAITE AVEC LE FORMULAIRE PAPIER*

Ce bilan doit être transmis **avant le 31 juillet 2022** à la direction départementale des territoires de la Vienne par courrier : 20 Rue de la Providence – BP 80523 - 86020 POITIERS Cedex.

IDENTITE DU BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION :

REFERENCE DE L'AUTORISATION (Numéro de l'arrêté) :

Espèce	Nombre d'animaux détruits
<input type="checkbox"/> Renard	
<input type="checkbox"/> Fouine	
<input type="checkbox"/> Corbeau freux	
<input type="checkbox"/> Corneille noire	
<input type="checkbox"/> Étourneau sansonnet	

Je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts (*case à cocher*)

Fait à le

(signature)

Ce formulaire doit être utilisé si la demande de destruction à tir a été transmise sous format papier.

Lorsque la demande a été effectuée par téléprocédure, le formulaire de bilan doit être transmis par téléprocédure, accessible sur le site internet des services de l'État dans le département :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan_destruction_tir_esod